

Communiqué de presse  
Paris, le 5 septembre 2023

## En réponse aux caricatures sur les jets privés, une étude établit les faits et chiffres de l'aviation générale et d'affaires en France !



De gauche à droite : Bertrand d'Yvoire, Président EBAA France –  
Pascal de Izaguirre, Président de la FNAM et de Corsair – Thomas Juin, Président de l'UAF –  
Ghislaine Barrère, Présidente du GIPAG – Christophe Rosset, Président du SNEH

Dans un contexte de polémiques autour d'une aviation abusivement qualifiée de « jets privés », les principaux acteurs du transport aérien entendaient rétablir la réalité des faits et des chiffres s'agissant de l'aviation générale et d'affaires. Aussi ont-ils mandaté le cabinet Arthur D. Little pour conduire une étude sur l'aviation générale et d'affaires incluant le transport par hélicoptères aujourd'hui en France.

Cette étude permet d'objectiver désormais la réalité économique et sociale de l'aviation générale et d'affaires et de souligner de manière incontestable son rôle indispensable dans le désenclavement et le développement des territoires et dans l'existence de la filière française de l'aéronautique et du transport aérien.

Les principaux résultats de cette étude ont été présentés ce mardi 5 septembre, à l'occasion d'une conférence de presse commune de la FNAM, de l'UAF, de l'EBAA, du GIPAG et du SNEH. L'aviation générale et d'affaires en France est un écosystème complet composé de plus de 500 entreprises (en majeure partie des PME et TPE localisées sur l'ensemble du territoire) regroupant près de 36 000 emplois directs et qui a généré en 2019 un chiffre d'affaires de 7,6 milliards d'euros.

L'aviation générale et d'affaires joue un rôle fondamental dans le développement économique et social des territoires. Elle constitue non seulement un réservoir d'emplois et de compétences non délocalisables directement ou indirectement lié à l'aviation mais impacte également l'ensemble du développement économique et social des territoires. Elle permet par exemple de fixer en région des

centres de décision économique clefs comme les sièges de grandes entreprises ou de PME et ETI à rayonnement national ou international.

L'aviation générale et d'affaires est aussi un moyen de transport alliant souplesse et rapidité. Elle est donc parfaitement complémentaire des mobilités ferroviaires et routières pour relier efficacement les territoires. Ainsi, plus de 75 % des vols de l'aviation de transport à la demande sont effectués entre des villes sans liaison ferroviaire à grande vitesse rapide (inférieure à 3 heures 30) et sans alternative par l'aviation de ligne régulière.

L'aviation générale et d'affaires est également une aviation utile. Le transport de personnes opère près de 80% de ses vols pour des déplacements à motif professionnel. L'essentiel des heures de vols réalisées pour le « travail aérien » le sont pour des motifs relatifs au service au public et à l'intérêt général. L'aviation générale et d'affaires est ainsi mobilisée en premier lieu pour les évacuations médicales, sanitaires et le secours aux personnes, puis pour la surveillance des réseaux d'infrastructures critiques et la lutte contre les incendies. Elle constitue de plus un creuset de l'aviation en contribuant largement à la formation des professionnels de l'aérien et notamment les pilotes.

L'aviation générale et d'affaires ne représente enfin que 4,6% des émissions de CO2 de l'aviation en France avec des émissions stables sur ces 10 dernières années. Elle sera de plus le premier segment d'aviation à être décarboné avec les avions à motorisation électrique ou hybride et avec la massification de l'usage des carburants aéronautiques durables.

Cette aviation doit donc être préservée et soutenue en raison de son rôle économique et social mais aussi de ses potentialités immédiates de décarbonation.

Les acteurs du transport aérien appellent ainsi les pouvoirs publics à favoriser la décarbonation de cette aviation en finançant massivement l'innovation et les nouvelles technologies décarbonées, en garantissant l'accès aux carburants d'aviation durable ou à l'électricité verte par la mise en place d'infrastructures de recharge ad hoc sur l'ensemble des aéroports et en soutenant financièrement la conversion des aéronefs pour accélérer un rythme naturel de renouvellement relativement lent.

A moyen et long-terme, il s'agit aussi d'accompagner l'aviation générale et d'affaires par le maintien des infrastructures nécessaires (aéroports, points de passages frontaliers, tours de contrôle aérien), par la simplification de la réglementation et par la préservation de la « péréquation » économique entre l'aviation régulière et l'aviation générale et d'affaires.

#### **A l'issue de la présentation de l'étude :**

**Pascal de IZAGUIRRE, Président de la FNAM, a déclaré :** « *L'aviation générale et d'affaires constitue un creuset de l'aviation en France et répond à des besoins spécifiques de mobilité (rapidité, souplesse) des acteurs économiques auxquels les autres modes de transport ne peuvent répondre. Cette aviation dispose d'une utilité incontestable et s'est engagée résolument dans la voie de la décarbonation. Nous sommes en conséquence opposés à toute fiscalité supplémentaire sur ce segment d'aviation alors qu'une taxation accrue a déjà été imposée dans la précédente loi de finances* ».

**Thomas JUIN, Président de l'UAF, a déclaré :** « *Depuis quelques mois les avions d'affaires, caricaturés sous le vocable de « jets privés », sont devenus un objet politique commode avec l'idée qu'ils seraient principalement utilisés par des milliardaires pour rejoindre des destinations de rêve. La réalité de l'aviation d'affaires est toute autre. Les aéroports d'aviation générale et d'affaires sont un vecteur de développement économique et social des territoires en permettant la localisation d'ETI ou de PME qui seraient sans cela parties ailleurs* ».



Fédération  
Nationale de l'Aviation  
et de ses Métiers



---

**Contact presse FNAM** : Agence GroupExpression – Perrine Hauet - 06 86 72 94 35 - [perrine@groupexpression.fr](mailto:perrine@groupexpression.fr)

**Contact presse EBAA France** : Bertrand d'Yvoire – 06 26 83 16 25 – [ebaafrench@ebaafrench.aero](mailto:ebaafrench@ebaafrench.aero)

**Contact presse GIPAG France** : Ghislaine Barrère – 06 82 01 14 30 – [ghislaine.barrere@gipag.fr](mailto:ghislaine.barrere@gipag.fr)

**Contact presse SNEH** : Christophe Rosset – 06 07 27 27 41 – [christophe.rosset64@gmail.com](mailto:christophe.rosset64@gmail.com)

**Contact Presse UAF** : Erwan LEMERCIER – Tél : 06 42 31 02 80 – [elemercier@angiocom.fr](mailto:elemercier@angiocom.fr)